

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

N° d'ordre : DEL 08-04-2024

Objet de la délibération :

Création de postes permanents pour les
avancements de grade pour l'année 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

Date de la convocation :

26/03/2024

Date de publication en ligne :

16/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Béatrice HONDARRAGUE, pouvoir à Sindy ABGUILLERM, Sylvie DESAGE, Estelle THIERCELIN qui donne pouvoir à Adeline LE, Laurence ROQUES qui donne pouvoir à Thierry PARNOT, Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Jean-Marc BENTOURE qui donne pouvoir à Gaëlle LAME.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Laurent ALLEAUME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21/03/2024,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 26/03/2024,

Considérant le tableau des effectifs joint en annexe,

Considérant la nécessité de permettre l'avancement de grade d'agents remplissant les conditions,

Considérant que certains postes sont vacants et non pas besoin d'être créés en raison de mutation ou mise en disponibilité,

Entendu l'exposé de Mme Claire Aguillon,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés, 5 ABSTENTIONS : F. BERTRAND, J.M. BENTOURE, T. GUEFFIER, G. LAME, S. AUBOIS,

CREE les postes nécessaires à l'avancement des agents et parallèlement **SUPPRIME** les postes initialement occupés par les agents :

A compter du 01/05/2024 :

1/ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet

2/ Suppression d'un poste adjoint technique territorial à temps complet (Poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet vacant)

3/ Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet (Poste d'attaché principal à temps complet vacant)

4/ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

5/ Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet

A compter du 01/09/2024 :

6/ Suppression d'un poste adjoint territorial d'animation à temps complet (Poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet vacant)

Par délégation,
Claire AGUILLON
1^{ère} Adjointe au Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.